

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2018  
Séance du 5 avril 2018**

**N° 27**

**Objet : Zone d'activités  
économique : zone artisanale des  
Blâches Gombert à Château-  
Arnoux-Saint-Auban  
Autorisation de cession entre  
privés relative au lot n°68  
parcelle AL 931**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent  
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René  
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor  
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne  
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

**Etaient excusés :**

ISOARD Roger  
MAGAUD Marie José  
MUNOZ MALDONADO Julien

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20180405-27\_05042018

**Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en vertu de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (NoTRE), la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité notamment industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, etc...

La zone artisanale des Blâches-Gombert à Château-Arnoux-Saint-Auban a été créée par la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban en deux tranches. La première en 1969 et la seconde en 1981. Chaque tranche dispose d'un cahier des charges fixant les droits, charges et obligations des acquéreurs de terrain.

Le cahier des charges de la seconde tranche, dans lequel se situe la parcelle bâtie AL 931, prévoit en son article 4 que l'acquéreur s'engage à demander et à obtenir préalablement à la cession l'accord express et écrit de la commune, en l'occurrence de la communauté d'agglomération en raison des dispositions de la loi NoTRE.

A ce jour, la société DISTRIBUTION CASINO France dont le siège est à Saint-Etienne, propriétaire de la parcelle AL 931, envisage de céder ce terrain et la partie de l'immeuble (prolongement du supermarché) bâti à la société AEW IMMOCOMMERCIAL, dont le siège est à Paris - 8<sup>ème</sup> Arrondissement, et propriétaire de la partie du supermarché édifié sur la parcelle limitrophe cadastrée AL 1214 (voir plan joint).

Conformément aux dispositions du cahier des charges en date du 16 novembre 1981, les représentants de AEW IMMOCOMMERCIAL se sont engagés, par courrier en date du 22 février 2018, à respecter ce cahier des charges.

Il vous est donc proposé d'autoriser les représentants de DISTRIBUTION CASINO France à céder à la société AEW IMMOCOMMERCIAL afin que l'acte de vente puisse être signé.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A la majorité pour 1 abstention

(M. De Valkenaere Gilles étant sorti il ne prend pas part au vote)

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

